

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI EN 2013

Stabilité des entrées en formation

En 2013, 643 800 stagiaires en recherche d'emploi ont débuté une formation, un niveau stable par rapport à 2012.

Les régions restent en 2013 le financeur majoritaire des formations pour les personnes en recherche d'emploi (54 %). Leurs actions ont été, pour plus de la moitié d'entre elles, destinées aux jeunes en insertion. Pôle emploi a financé 23 % des stages et les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) 8 %. La part des formations financées par l'État hors Pôle emploi continue, quant à elle, de décroître et atteint 7 %.

Tous financeurs confondus, les formations débutées en 2013 ont duré en moyenne 4,7 mois. Les stages financés par Pôle emploi et par les Opca, qui cherchent davantage à répondre aux besoins immédiats des entreprises, sont beaucoup plus courts (respectivement 2,4 et 3,1 mois).

Dans un contexte de hausse du chômage, le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi est resté stable par rapport à 2012. Les personnes de moins de 26 ans en recherche d'emploi accèdent 3 fois plus souvent à la formation que celles de 45 ans ou plus.

643 800 entrées en formation ont été enregistrées en 2013

En 2013, les entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été stables par rapport à 2012 (1) et se sont établies à 643 800 (graphique 1). Après la hausse de 8 % en 2012, cette stabilité résulte de l'augmentation des entrées en formation de demandeurs d'emploi dans le cadre du plan des 30 000 formations prioritaires et de la baisse des entrées en formation des jeunes, moins souvent inscrits à Pôle emploi que leurs aînés (-1 %, graphique 2).

De 2009 à 2013, le nombre d'entrées en formation de personnes en recherche d'emploi s'est accru de 27 %. Cet accroissement de l'effort de formation a principalement bénéficié aux demandeurs d'emploi seniors : +64 % pour ceux de 45 ans ou plus contre +22 % pour les autres tranches d'âge, en lien avec la croissance plus importante du nombre de seniors demandeurs d'emploi (+54 % contre +18 % pour les autres demandeurs d'emploi) [1].

(1) Le mode de comptabilisation des entrées en formation a été modifié par rapport aux précédentes publications [2] (encadré 1). Les données ici présentées ont été rétroapolées depuis 2004. Selon ce nouveau mode de calcul, 640 800 entrées en formation ont été enregistrées en 2012, après 591 500 en 2011.

LA BASE RÉGIONALISÉE DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (BREST)

Une base de données sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi

La Dares gère, depuis 2003, une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. L'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération (ou la prise en charge au titre de la protection sociale). Chaque observation de la base correspond à un stagiaire rémunéré par les conseils régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ou par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet d'éviter les doubles comptes puisqu'un stagiaire ne peut être rémunéré qu'une fois.

Les fichiers proviennent pour 2013 :

- de Pôle emploi, qui gère la rémunération des stagiaires indemnisés par l'assurance chômage, des stagiaires non indemnisés percevant la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) et de ceux qui bénéficient du régime de solidarité ;
- de l'Afpa, qui rémunère, pour le compte des régions, ses stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage ;
- de l'agence de services et de paiement (ASP), qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation financée par l'État ou par la région (hors Poitou-Charentes, Bretagne, Haute-Normandie et Picardie), ou par un autre mode de financement (par exemple, les formations financées par l'Agefiph) ;
- des régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes, qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est comptée plusieurs fois. Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

Des différences marginales avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisés dans la base Brest peut être légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. Dans le cas d'un cofinancement, le financeur désigné dans la base Brest est le cofinancement principal des coûts pédagogiques, alors que la déclaration de l'organisme de formation peut faire référence à un autre financeur.

Révision à la baisse du nombre de stagiaires

L'estimation du nombre de formations pour l'année 2013 et les années antérieures a été revue à la baisse. Cette révision est due à la prise en compte de données de Pôle emploi qui permettent désormais de repérer les différents modules d'une même formation, auparavant comptés comme autant d'entrées distinctes en formation.

Tableau A • Les acteurs de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2013 : organismes financeurs et organismes gestionnaires des rémunérations

Organisme gestionnaire de la rémunération	Financier du stage (prise en charge des coûts pédagogiques)				Autres Stagiaire lui-même ; Agefiph ; FPSPP pour CRP, CTP, CSP ; collectivités territoriales autres que les régions.	
	État	Pôle emploi	Région	Opca		
Agence de services et de paiement pour l'État	(1) Personnes en recherche d'emploi non indemnisées	X	X	X	X	
	(2) En stage agréé par l'État					
	(3) RPS ou protection sociale					
Afpa pour les régions	X	X	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage Afpa (prestataire) RPS versée par l'Afpa pour les régions	X	X	
Agence de services et de paiement pour les régions sauf pour	X	X	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par la région RPS ou protection sociale	X	X	
Haute-Normandie	X	X		X		
Bretagne	X	X		X		
Poitou-Charentes	X	X		X		
Picardie	X	X	X	X	X	
Agence de services et de paiement pour l'Agefiph	X	X	X	X	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées *	
					RPS ou protection sociale	
Pôle emploi	pour l'Unédic	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En stage agréé par l'État Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En stage agréé par la région Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En POE collective, AFC ou AIF Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées *
	pour Pôle emploi	X	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF RFPE	X	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En POE collective, AFC ou AIF RFPE	X
	pour l'État	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par l'État Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par la région Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En POE collective, AFC ou AIF Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées *

(1) Public concerné par le stage : personne en recherche d'emploi indemnisée par le régime d'assurance chômage (RAC) ou non indemnisée par le RAC.

(2) Type de stage suivi.

(3) Type de rémunération perçue pendant le stage.

Lecture : en 2013, Pôle emploi gère la rémunération des demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés par le RAC pendant leur formation (bien que la rémunération des stagiaires indemnisés soit financée juridiquement par l'Unédic). Lorsqu'un stagiaire indemnisé suit une formation agréée par l'État (ce qui signifie que les coûts pédagogiques sont pris en charge par ce dernier), il peut percevoir l'Aref, la RFF, l'Afdef, l'ASR, l'ATP ou l'ASP selon son statut.

Champ : personnes en recherche d'emploi effectuant un stage en 2013.

Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).



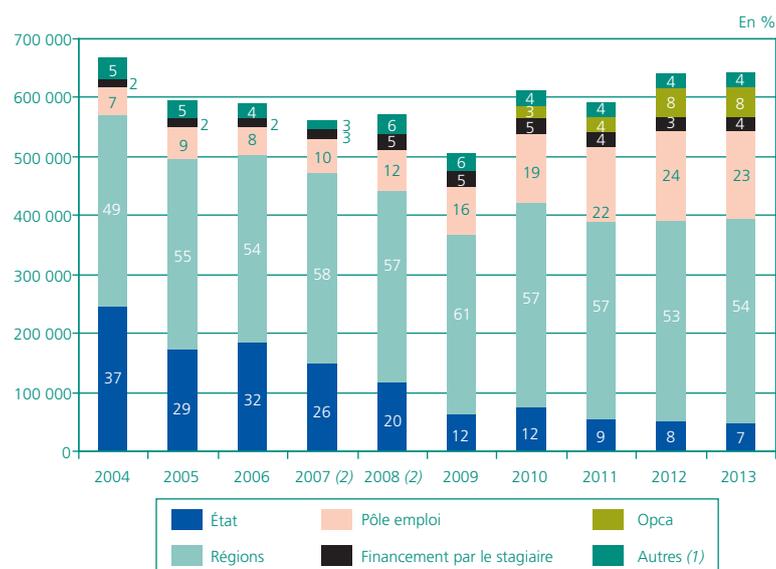
Au 31 décembre 2013, 263 500 personnes en recherche d'emploi, quelle que soit leur année d'entrée en stage, étaient en formation en France (y compris les départements et collectivités d'outre-mer), soit 1 % de plus qu'au 31 décembre 2012.

En 2013, plus de la moitié des stages sont financés par les régions

Les régions sont le principal financeur des coûts pédagogiques de formation. En 2013, elles ont pris en charge 54 % des stages des personnes en recherche d'emploi (tableau 1). Cette part augmente d'un point par rapport à 2012. Les régions ont financé 347 600 stages en 2013 contre 342 600 l'année précédente.

62 % (2) des formations financées par les régions en 2013

Graphique 1 • Nombre de formations suivies par les personnes en recherche d'emploi et répartition par financeur des coûts pédagogiques du stage*



* La révision du mode de comptabilisation des entrées en formation (encadré 1) a eu un impact à la baisse sur le nombre de formations. Les données correspondantes ont été rétropolées depuis 2004.

(1) Les financements « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph, de ministères et de collectivités territoriales autres que les régions.

(2) En 2007 et 2008, il n'était pas possible de distinguer si les stages Afpa rémunérés par Pôle emploi étaient financés par l'État ou par les régions. Par conséquent, pour ces deux années, la part des stages financés par les Régions est probablement sous-estimée et n'est pas directement comparable aux chiffres des autres années.

Lecture : en prenant en compte uniquement les coûts pédagogiques, l'État a financé 37 % des stages en 2004, 7 % en 2013.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2004-2013).

(2) Résultats issus de l'enquête Dares auprès des conseils régionaux sur la formation professionnelle continue, l'apprentissage et l'accueil, l'information et l'orientation.

Tableau 1 • Stagiaires, stages et financeurs en 2013

	Financement des coûts pédagogiques du stage						
	Ensemble	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaire	Opca	Autres (1)
Femmes	48	36	51	44	63	45	50
Âge							
Moins de 26 ans	39	33	53	23	33	15	17
Entre 26 et 44 ans	43	46	36	55	54	53	40
45 ans ou plus	18	21	11	22	13	32	43
Nationalité							
Français	89	89	87	91	96	89	92
Union européenne	2	2	2	2	1	1	1
Hors Union européenne	9	9	11	7	3	10	7
Type de rémunération							
Rémunération publique de stage (État ou région)	38	61	61	0	0	0	14
Assurance chômage et rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE)	52	9	29	99	97	100	24
<i>Dont : allocations chômage-formation et de fin de formation (Aref, Aifedf, RFF)</i>	36	9	29	58	95	24	24
<i>RFPE</i>	10	0	0	38	0	17	0
<i>allocations perçues dans le cadre du CSP, CTP, CRP (2)</i>	6	0	0	3	2	59	0
Régime de solidarité (3)	1	0	1	1	3	0	3
Protection sociale	9	30	9	0	0	0	59
Durée de la formation							
Moins de 3 mois	49	49	35	78	17	68	63
De 3 à 6 mois	23	27	30	11	13	16	20
6 mois ou plus	28	24	35	11	70	16	17
<i>En moyenne (en mois)</i>	4,7	4,9	5,7	2,4	10,3	3,1	3,7
Total	100	7	54	23	4	8	4

(1) Les financements classés « autres » sont composés des financements de l'Agefiph, de ministères, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

(2) Il s'agit des allocations versées aux stagiaires qui suivent une formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle, du contrat de transition professionnelle, ou de la convention de reclassement personnalisé.

(3) La proportion de stagiaires bénéficiant du régime de solidarité et dont la formation est financée par l'État ou par les Opca est non nulle mais inférieure à 0,5 %.

Lecture : en 2013, les régions ont financé les coûts pédagogiques de 54 % des formations suivies par des personnes en recherche d'emploi ; pour 61 % de ces formations, le stagiaire a perçu une rémunération versée par l'État ou la région en tant que « stagiaire de la formation professionnelle », pour 29 % d'entre elles il a été rémunéré par Pôle emploi, pour 9 % il n'a pas été rémunéré, et pour 1 % il a perçu une allocation de solidarité.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2013 ; France entière.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

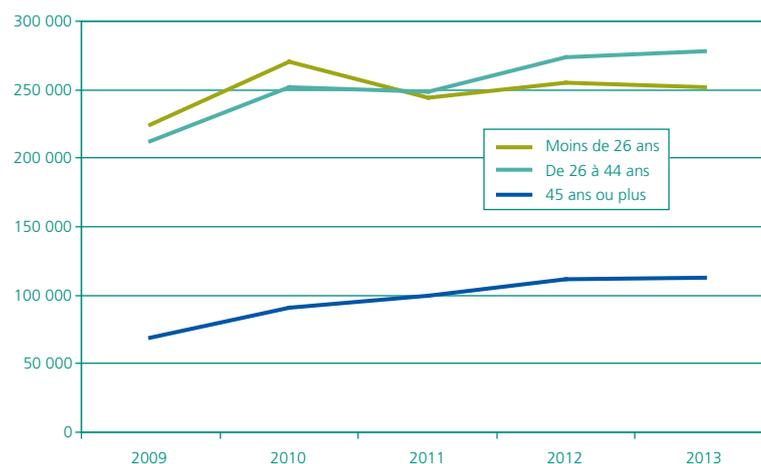
sont pré-qualifiantes, qualifiantes ou professionnalisantes. Plutôt ciblées sur des métiers, elles ont pour objectif de donner les connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accès à une qualification ou à un emploi. 83 % de ces formations conduisent à des certifications professionnelles (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle). Les régions prennent aussi en charge des formations d'« insertion sociale et professionnelle », qui constituent la première étape d'un parcours de formation (25 % des formations financées en 2013). Il s'agit notamment d'actions de remobilisation et d'aide à la définition d'un projet professionnel. Les régions financent également des formations proposant l'acquisition de savoirs de base, notamment des actions de lutte contre l'illettrisme.

La part des formations prises en charge par le conseil régional diffère selon les régions. Ainsi, les régions Limousin, Corse et Basse-Normandie financent 63 % ou plus des formations à destination des personnes en recherche d'emploi tandis que les régions Picardie, Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire en financent moins de 45 % (carte 1, tableau 2). Ces écarts résultent notamment du choix de ces trois dernières régions de privilégier des formations plus longues, de plus de 7 mois contre 6 mois en moyenne.

Pôle emploi a financé un peu moins de stages qu'en 2012

23 % des stages ont été financés par Pôle emploi en 2013, soit un point de moins qu'en 2012. Cela représente 147 600 stages pour des personnes inscrites à Pôle emploi, qu'elles soient indemnisées ou non, soit 3 % de moins qu'en 2012 mais 14 % de plus qu'en 2011. Ces stages recouvrent essentiellement quatre types d'actions de formation : les actions de formations conventionnées (AFC), les actions de formations préalables au recrutement (AFPR), les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles et les aides individuelles à la formation (AIF), (graphique 3).

Graphique 2 • Nombre de formations suivies par les personnes en recherche d'emploi selon leur tranche d'âge*

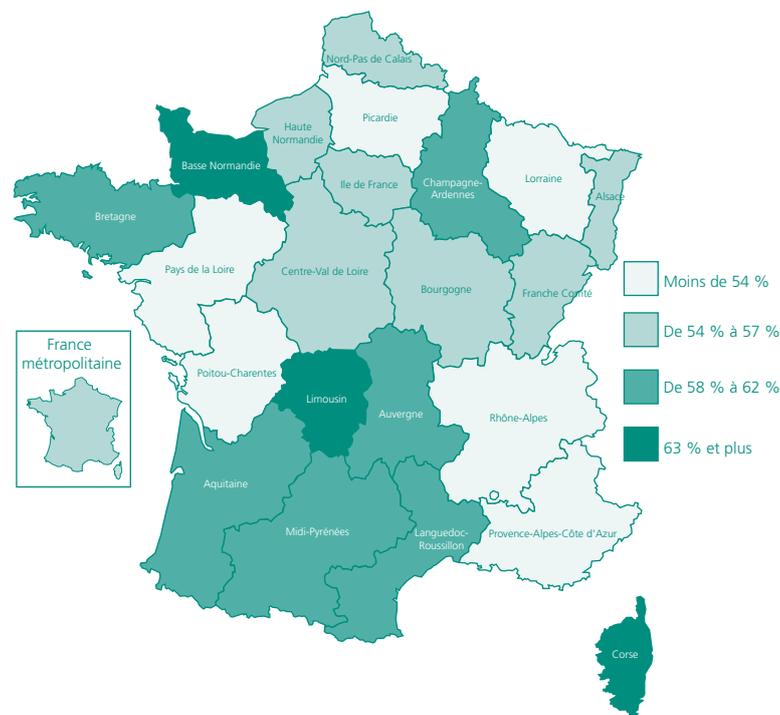


* La révision du mode de comptabilisation des entrées en formation (encadré 1) a eu un impact à la baisse sur le nombre de formations. Les données correspondantes ont été réropolées depuis 2004.

Lecture : en 2013, 278 605 formations ont été suivies par des personnes ayant entre 26 et 44 ans.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.

Carte 1 • Part des formations de personnes en recherche d'emploi financées par les régions en 2013



Lecture : en 2013, le conseil régional d'Ile-de-France a financé 54 % des stages destinés aux personnes en recherche d'emploi de sa région.

Champ : France métropolitaine.

Les AFC sont destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel, ou à des tensions du marché du travail pour certains métiers. Avec 56 000 entrées en 2013, elles constituent la majorité des formations financées par Pôle emploi.

Dans le cadre des AFPR, Pôle emploi verse une aide au financement de la formation aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former des personnes en recherche d'emploi puis à les recruter en contrat à durée déterminée (CDD) pour une



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2009-2013).



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

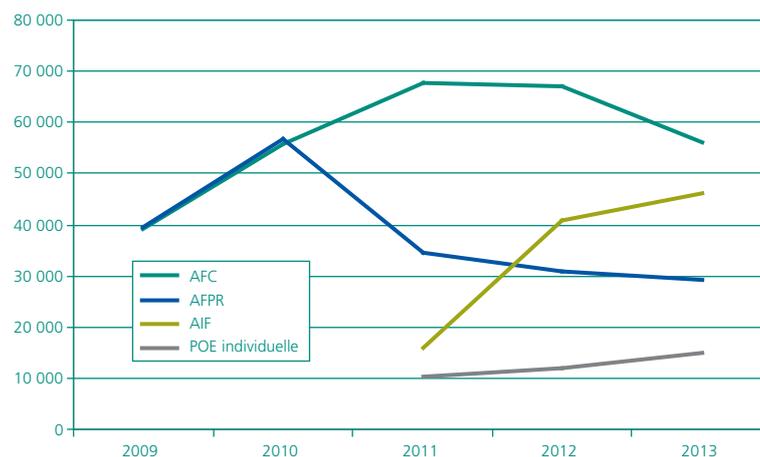
durée de 6 à 12 mois. En 2013, 29 200 stagiaires ont débuté une AFPR.

Créée en 2010, la POE individuelle repose sur le même principe que l'AFPR mais pour des embauches plus longues (CDI, CDD d'au moins 12 mois ou contrat de professionnalisation à durée indéterminée). En 2013, 15 100 stagiaires sont entrés dans ce dispositif.

L'AIF, mise en place également en 2010, contribue au financement des frais pédagogiques de projets spécifiques de formation, auxquels les formations proposées par Pôle emploi ne répondent pas mais dont la pertinence est validée par l'organisme (3). Cette mesure a bénéficié en 2013 à 46 200 stagiaires.

Au-delà de ces quatre types de formation, Pôle emploi a aussi la possibilité d'homologuer des formations, en prenant en charge les frais de formation (coûts pédagogiques, frais de dossier et d'inscription) restant à la charge des stagiaires si ces derniers ne sont que minoritairement financés par les régions, l'État ou toute autre collectivité publique (1 100 entrées en 2013).

Graphique 3 • Nombre de formations financées par Pôle emploi



Lecture : en 2013, 55 980 formations financées par Pôle emploi étaient des AFC.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.

Alors que les AFC sont en forte baisse entre 2012 et 2013, les entrées en POE individuelle et en formation avec AIF ont nettement augmenté tandis que les entrées en AFPR ont légèrement diminué. Ces trois types de formation ont connu une évolution plus favorable que les AFC du fait de leur présence dans le plan des 30 000 formations prioritaires.

La plupart des stagiaires bénéficiant d'un



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2009-2013).

(3) Par exemple, l'AIF « Dif » couvre les frais résiduels des formations ou bilans de compétences financés en partie par le droit individuel à la formation acquis dans le cadre de l'emploi précédant la période de chômage, ou l'AIF « réussite aux concours » pour certaines formations sanitaires et sociales.

Tableau 2 • Nombre de formations suivies par des personnes en recherche d'emploi en 2013

Région d'habitation	État	Régions	Pôle emploi	Financement par le stagiaire	Opca	Autres (1)	Total
Ile-de-France	5 203	39 767	13 321	3 430	9 465	2 369	73 555
Champagne-Ardenne	1 453	11 769	4 212	336	1 577	1 017	20 364
Picardie	1 211	7 194	4 939	264	1 911	542	16 061
Haute-Normandie	1 349	11 929	5 212	299	1 619	840	21 248
Centre-Val de Loire	1 579	12 975	5 878	501	1 694	637	23 264
Basse-Normandie	1 720	13 723	4 232	400	1 192	628	21 895
Bourgogne	1 314	8 312	3 317	450	1 187	600	15 180
Nord-Pas-de-Calais	4 178	32 470	13 421	1 621	3 422	2 486	57 598
Lorraine	2 045	10 486	4 432	679	2 301	722	20 665
Alsace	956	11 667	5 756	846	1 132	608	20 965
Franche-Comté	559	6 520	2 867	394	896	179	11 415
Pays-de-la-Loire	2 080	11 603	7 208	2 450	4 293	1 818	29 452
Bretagne	1 973	18 912	5 506	2 223	3 189	525	32 328
Poitou-Charentes	2 636	5 631	3 852	413	1 551	1 108	15 191
Aquitaine	1 467	21 140	7 986	1 594	2 061	1 434	35 682
Midi-Pyrénées	1 732	17 688	5 971	858	2 803	1 137	30 189
Limousin	1 199	8 221	1 548	170	494	496	12 128
Rhône-Alpes	5 720	28 495	12 444	3 299	3 988	2 483	56 429
Auvergne	1 710	9 654	3 466	344	1 021	555	16 750
Languedoc-Roussillon	1 985	17 567	7 107	978	1 831	1 065	30 533
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 829	27 486	15 281	2 050	3 192	2 223	54 061
Corse	163	2 304	805	93	60	91	3 516
Total France métropolitaine	46 061	335 513	138 761	23 692	50 879	23 563	618 469
Guadeloupe	329	1 960	1 964	33	196	83	4 565
Martinique	245	1 901	2 341	62	54	71	4 674
Guyane	123	496	338	7	121	128	1 213
Réunion	1 427	7 673	3 969	218	555	356	14 198
Mayotte	55	7	124	0	24	42	252
Autres collectivités d'outre-mer	236	17	93	0	17	31	394
Total France entière	48 476	347 567	147 590	24 012	51 846	24 274	643 765

(1) Les financements classés « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph, de ministères et de collectivités territoriales autres que les régions.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2013.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

financement de Pôle emploi suivent une formation pour se professionnaliser (34 %), obtenir une certification (33 %) ou préparer une qualification (9 %). 13 % se forment pour se perfectionner et élargir leurs compétences, 5 % afin de créer leur entreprise à l'issue de la formation, 4 % pour maîtriser les savoirs de base ou se remettre à niveau et 2 % pour définir un projet professionnel.

Les stages financés par les organismes paritaires collecteurs agréés continuent de progresser

Les organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas et Opacif (4)) financent la formation de personnes en recherche d'emploi. En 2013, 51 800 stages ont été financés par les Opcas. Cette progression de 5 % par rapport à 2012 fait suite à une très forte hausse entre 2011 et 2012 (+94 %) liée à la mise en place de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collective en 2012. En 2013, les Opcas ont financé, comme l'année précédente, les coûts pédagogiques de 8 % des formations. Ils interviennent dans la formation des personnes en recherche d'emploi via trois dispositifs : les appels à projets du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), la POE collective et le droit individuel à la formation (Dif) portable.

Par l'intermédiaire d'appels à projets lancés par le FPSPP, les Opcas financent des formations pour les personnes en contrat de transition professionnelle (CTP), en convention de reclassement personnalisé (CRP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) depuis le 1^{er} septembre 2011. Cela représente, en 2013, 59 % des formations financées par les Opcas.

La POE collective mise en place à la fin de 2011 vise à dispenser une formation permettant à la personne en recherche d'emploi d'occuper un emploi correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle ou le conseil d'administration d'un Opcas. Les POE collectives représentent 28 % des formations financées par les Opcas, qui prennent en charge la totalité de leurs coûts pédagogiques.

Depuis la fin de l'année 2009, les Opcas prennent aussi en charge les formations réalisées dans le cadre de la portabilité du droit individuel à la formation (Dif) (5) [6]. En 2013, elles représentent 13 % des formations financées par les Opcas.

Les formations financées par l'État continuent de reculer

L'État a financé les coûts pédagogiques de 7 % des formations débutées en 2013, proportion en baisse d'un point sur un an. Le nombre de stages financés par l'État (48 500) diminue de 4 % en

2013, après une baisse de 5 % en 2012. Le repli entamé depuis les années 1990 se poursuit : l'État finançait 671 000 stages en 1990, 264 000 en 2000 et 62 000 en 2009. Les compétences en matière de formation professionnelle ont, en effet, été progressivement transférées de l'État aux régions depuis 1983.

Comme les années précédentes, l'État concentre son intervention sur les actions de lutte contre l'illettrisme, grâce au programme « compétences clés » cofinancé par le Fonds social européen (FSE), et sur la formation de publics spécifiques : les travailleurs handicapés (dont les formations sont aussi financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Agefiph), les résidents d'outre-mer, les militaires en reconversion, les détenus et les Français à l'étranger (encadré 3).

4 % des stages ont été financés par les stagiaires

En 2013, 4 % des formations ont été financées par les stagiaires eux-mêmes, soit un point de plus qu'en 2012. Le nombre de formations autofinancées augmente (+6 %) après deux années de baisse (-22 %).

Les formations prises en charge par d'autres financeurs représentent 4 % de l'ensemble des formations, comme en 2012. Elles sont principalement financées par l'Agefiph qui, en 2013, a pris en charge 20 300 formations pour les personnes handicapées. Les collectivités territoriales autres que les régions interviennent également dans le financement de formations pour les personnes en recherche d'emploi.

La plupart des personnes en recherche d'emploi sont rémunérées pendant leur formation

En 2013 comme en 2012, 91 % des personnes en recherche d'emploi suivant un stage de formation professionnelle sont rémunérées (tableau 1). Les allocations de rémunération sont diverses et dépendent en particulier de l'inscription à Pôle emploi et des droits au titre de l'indemnisation chômage. 52 % des stagiaires bénéficient des allocations chômage ou d'un complément spécifique lorsque ces allocations chômage s'interrompent au cours de la formation (encadré 4). 44 % d'entre eux suivent des stages financés par Pôle emploi, 30 % par les régions, 16 % par les Opcas, 7 % par eux-mêmes (tableau 3).

38 % des personnes en recherche d'emploi entrées en formation en 2013 ont perçu, en tant que « stagiaires de la formation professionnelle », une rémunération du régime public de stage

(4) Les Opacif sont les organismes paritaires collecteurs agréés pour le financement des congés individuels de formation (Cif).

(5) Les personnes en recherche d'emploi disposant d'un reliquat de droits au titre du Dif acquis lors de leur précédent emploi peuvent utiliser leurs heures afin de financer une action de formation ou un bilan de compétences.

Tableau 3 • Nombre de stages par financeurs des coûts pédagogiques et de la rémunération en 2013

Financier de la rémunération du stagiaire (ou prise en charge de la protection sociale)	Financement du coût pédagogique de la formation						
	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaire	Opca	Autres (1)	Total
Rémunération publique de stage (RPS) versée par les régions.....	0	212 714	0	0	0	0	212 714
Prise en charge de la protection sociale par les régions.....	0	32 135	0	0	0	0	32 135
Rémunération publique de stage (RPS) versée par l'État.....	29 339	0	0	0	0	3 320	32 659
Prise en charge de la protection sociale par l'État.....	14 411	0	0	0	0	14 287	28 698
Allocations au titre du chômage (2).....	4 603	100 314	89 940	23 387	43 081	5 951	267 276
Rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).....	0	0	56 222	0	8 589	0	64 811
Allocation spécifique de solidarité (ASS).....	123	2 404	1 428	625	176	716	5 472
Total.....	48 476	347 567	147 590	24 012	51 846	24 274	643 765

(1) Les financements classés « autres » sont composés des financements de l'Agefiph, de ministères, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

(2) Les allocations au titre du chômage (payées par l'Unédic) regroupent les allocations de formation (Aref et allocations de fin de formation) et les allocations versées aux licenciés économiques dans le cadre des CSP-CRP-CTP.

Lecture : en 2013, 245 373 stagiaires ont perçu la rémunération publique de stage (RPS) ; pour 212 714 d'entre eux, cette rémunération a été prise en charge par les régions, pour 29 339 stagiaires elle a été prise en charge par l'État.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2013 ; France entière.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

(RPS) (6), versée par les régions pour 87 % d'entre elles ou par l'État pour 13 %. Pour les personnes en recherche d'emploi ayant travaillé au moins six mois, cette rémunération forfaitaire s'établit en général à 652 euros mensuels en 2013. Les personnes en recherche d'emploi qui bénéficient d'une allocation de minimum social (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...), peuvent soit la conserver, soit bénéficier de la RPS.

Moins de 1 % des stagiaires ont perçu pendant leur stage l'allocation de solidarité spécifique.

En 2013 comme en 2012, 9 % des stagiaires n'ont pas été rémunérés pendant leur formation, mais seulement pris en charge au titre de la protection sociale, par l'État ou les régions (7).

Relativement longs, les stages financés par les régions ciblent davantage les jeunes

Les régions concentrent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes : 53 % des stages qu'elles ont financés en 2013 ont bénéficié à des personnes de moins de 26 ans, contre 39 % de l'ensemble des

stages (tableau 1). Les trois quarts des formations financées par l'État, Pôle emploi et les Opca concernent, à l'inverse, des personnes de 26 ans ou plus.

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,7 mois (tableau 4) (8). Ceux financés par Pôle emploi et par les Opca sont beaucoup plus courts (respectivement 2,4 et 3,1 mois). Ils visent à répondre à des besoins immédiats en main-d'œuvre et à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. 78 % des stages financés par Pôle emploi durent moins de 3 mois et seulement 11 % durent 6 mois ou plus. Les stages financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 4,9 et 5,7 mois). Les stages entièrement financés par les personnes en recherche d'emploi elles-mêmes sont encore plus longs, avec une moyenne de 10,3 mois. Depuis 2009, la durée moyenne des formations a baissé de 0,7 mois. Les stages financés par l'État sont beaucoup plus courts qu'en 2009 (baisse de plus d'1 mois), du fait du transfert progressif des compétences en matière de formation professionnelle aux régions. La durée des formations financées par Pôle emploi a également baissé (-0,8 mois) en raison de la montée en charge des AIF et POE individuelles créées en 2010 et qui sont de faible durée.

(6) La RPS est une rémunération régie par l'article L. 6341-7 du code du travail.

(7) Le code du travail stipule que tous les stagiaires de la formation professionnelle doivent être affiliés à un régime de sécurité sociale et bénéficier d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus durant leur stage.

(8) La révision du mode de comptabilisation des entrées en formation (encadré 1) a également eu un impact à la hausse sur la durée des formations. Les données correspondantes ont été rétroalées depuis 2004.

Tableau 4 • Durée moyenne des stages selon le financeur*

	Ensemble	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaires	Opca	Autres (1)
2009.....	5,4	6,2	5,5	3,2	10,5	3,9	4,2
2010.....	5,3	6,1	5,7	2,9	10,6	2,8	3,9
2011.....	4,7	5,0	5,3	2,6	10,5	2,9	3,8
2012.....	5,3	5,1	5,6	2,4	10,5	3,2	4,1
2013.....	4,7	4,9	5,7	2,4	10,3	3,1	3,7

* La révision du mode de comptabilisation des entrées en formation (encadré 1) a également eu un impact à la hausse sur la durée des formations. Les données correspondantes ont été rétroalées depuis 2004.

(1) Les financements classés « autres » sont composés des financements de l'Agefiph, de ministères, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

Lecture : en 2013, les formations durent en moyenne 4,7 mois.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2009-2013).

Les jeunes accèdent trois fois plus souvent à la formation que les seniors

Sur l'ensemble de l'année 2013, en France métropolitaine, les personnes en recherche d'emploi ayant débuté une formation représentent 9,5 % des personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année, quelle qu'en ait été la durée (encadré 5). Ce taux est stable par rapport à 2012 (9). Les personnes en recherche d'emploi de moins de 26 ans bénéficient plus fréquemment d'une formation que leurs aînées : en 2013, 16,1 % ont débuté une formation, contre 8,7 % de celles âgées de 26 à 44 ans et 5,4 % de celles de 45 ans et plus. Les taux d'accès à la formation des hommes et des femmes sont similaires (tableau 5).

Cette approche sur l'ensemble de l'année peut être complétée par une photographie à une date donnée. A la fin de l'année 2013, en France métropolitaine, les personnes en recherche d'emploi

Tableau 5 • Taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi*

	En %	
	2012	2013
Moins de 26 ans	15,8	16,1
Entre 26 et 44 ans.....	9,1	8,7
45 ans ou plus	5,9	5,4
Hommes	10,0	9,5
Femmes	9,7	9,6
Ensemble France Métropolitaine	9,9**	9,5**

* Ce taux d'accès représente le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année.

** Compte tenu de la marge d'erreur de +/- 0,5 point, les écarts constatés entre 2012 et 2013 ne sont pas significatifs. Le taux d'accès à la formation doit donc être considéré stable.

Lecture : en 2013, 16,1 % des jeunes de moins de 26 ans ayant connu une période de chômage dans l'année ont débuté une formation.

Champ : personnes ayant connu une période de chômage dans l'année ; France métropolitaine.

(inscrites ou non à Pôle emploi) suivant une formation représentaient 6,4 % des personnes se déclarant au chômage, une proportion stable par rapport à la fin de l'année 2012.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes, Insee (enquête Emploi en continu) ; traitement Dares (Brest).

(9) Le dénominateur du taux d'accès étant issu d'une enquête, il est nécessaire de calculer un intervalle de confiance pour être en mesure de déterminer si une évolution est significative ou non. Cette intervalle en 2013 est de +/- 0,5 point autour du taux d'accès estimé. L'écart de 0,4 point entre 2012 et 2013 n'est donc pas significatif.

Noémie CAVAN (Dares).

Pour en savoir plus

- [1] Les séries mensuelles nationales sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques-78/chomage-79/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-264/les-series-mensuelles-nationales-12769.html>
- [2] Cavan N. (2014), « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2012 : hausse de 6 % des entrées en formation », *Dares Analyses* n° 055, juillet.
- [3] Aude J. (2013), « Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quels itinéraires après la formation ? », *Dares Analyses* n° 036, juin.
- [4] Aude J., Pommier P. (2013), « Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer », *Formations et emploi*, Insee Références - Édition 2013, décembre.
- [5] Charozé C. (2015), « Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations en 2013 : les entrées en CSP se stabilisent sur l'année », *Dares Analyses* n° 004, janvier.
- [6] Galtier B. (2015), « Le droit individuel à la formation : les enseignements d'une étude qualitative auprès des acteurs », *Document d'études* n°188, janvier.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

www.travail-emploi.gouv.fr (Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : Françoise Bouygarde.

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Marie Avenel, Evelyn Ferreira, Thomas Cayet - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/avis-de-parution-2063/bulletin-2064/abonnement-13777.html>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

LE PLAN DES 30 000 FORMATIONS PRIORITAIRES A ENRAYÉ LA BAISSÉ DES ENTRÉES EN FORMATION ENREGISTRÉ DÉBUT 2013

Lors de la conférence sociale de juin 2013, le gouvernement, les partenaires sociaux et les régions ont décidé de mettre en place un plan de 30 000 formations prioritaires pour l'emploi (dit « Plan des 30 000 »). Ce plan avait pour objectif de former rapidement des demandeurs d'emploi à des métiers qui souhaitent recruter et qui ne trouvent pas de candidats. Les secteurs principalement visés étaient le bâtiment et les travaux publics, l'industrie, le transport et la logistique, le secteur sanitaire et social, le commerce et l'hôtellerie-restauration. Les publics prioritaires sont les jeunes, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du RSA et les personnes ayant une faible qualification.

Au 31 décembre 2013, 33 600 entrées ont été répertoriées au titre du plan des 30 000. L'objectif a donc été dépassé. Si on suppose qu'en l'absence de ce plan ces formations n'auraient pas eu lieu, le nombre de stages aurait régressé de 5 % sur l'ensemble de l'année 2013. Sur la période précédant la mise en œuvre du plan, c'est-à-dire de janvier à juillet 2013, il était en baisse de 2 %. Sur la période du plan (août à décembre 2013), le nombre global d'entrées en formation a en revanche augmenté de 3 % par rapport à la même période en 2012. Cette hausse est principalement due à la forte augmentation des formations financées par Pôle emploi et les Opca (+11 %), principaux financeurs des formations du plan des 30 000 (respectivement 72 % et 24 %) (tableau A).

Les personnes dont la formation a été financée par Pôle emploi ou par les Opca dans le cadre du plan des 30 000 (32 400) n'ont pas tout à fait le même profil que l'ensemble des stagiaires entrés en formation entre août et décembre 2013 pour lesquels la formation a été financée par Pôle emploi ou par les Opca (100 600 formations). Les bénéficiaires du plan des 30 000 sont plus jeunes (34 ans en moyenne, soit 2 ans de moins que l'ensemble des stagiaires), présentent à leur entrée en formation une ancienneté sans emploi plus importante (15,2 mois en moyenne contre 14,7 mois pour l'ensemble des stagiaires), et ont un plus faible niveau de formation initiale (quasiment les deux tiers ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat). Les stagiaires du plan des 30 000 bénéficient également plus souvent que l'ensemble des stagiaires de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE). La rémunération principale reste néanmoins, dans les deux cas, l'Aref. Les formations sont ciblées sur un retour à l'emploi rapide avec des durées moyennes de formation plus courtes, 345 heures étalées sur 2,6 mois contre 380 heures sur 2,9 mois pour l'ensemble des formations financées par Pôle emploi et les Opca durant la même période.

Tableau A • Evolution du nombre d'entrées en formation entre 2012 et 2013

	En %		
	Tous financeurs confondus	Pôle emploi et Opca	Régions
Janvier à juillet	-2	-11	+2
Août à décembre	+3	+11	0
Année complète.....	0	-1	+1

Lecture : entre janvier et juillet 2013, le nombre d'entrées en formation financée par Pôle emploi ou par les Opca a été inférieur de 11 % à celui observé l'année précédente.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2013 ; France entière.

Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, Régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).



DES FORMATIONS POUR DES PUBLICS CIBLÉS

Parmi les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi, un certain nombre ont été mises en place pour des publics particuliers, tels que les personnes handicapées, les détenus, les migrants ou les personnes ayant des difficultés dans des compétences de base. Ces formations sont majoritairement financées par l'État et les régions. L'Agefiph intervient également dans le financement des formations destinées aux personnes handicapées.

Le programme « compétences clés »

Créé en 2009, le programme « compétences clés » intègre les précédents dispositifs de lutte contre l'illettrisme, de soutien à la pédagogie personnalisée et d'initiation à la navigation sur Internet. Il s'adresse principalement aux personnes en recherche d'emploi, bien qu'il concerne aussi des salariés en contrat aidé (sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation) et des salariés souhaitant que leur situation d'illettrisme ne soit pas connue de leur employeur. Les régions, l'État et le Fonds social européen sont les principaux financeurs des coûts pédagogiques de ces formations. En 2013, plus de 55 000 stagiaires sont entrés dans ce programme, dont 10 200 travailleurs handicapés. Les bénéficiaires n'ont pas tous le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » et, à ce titre, ne figurent pas dans la base Brest.

Le marché « formation des publics spécifiques »

Le marché « formation des publics spécifiques », passé entre l'État et l'Afpa en 2009, accueille cinq types de bénéficiaires différents :

- les travailleurs handicapés (5 200 stagiaires à fin 2013) ;
- les résidents d'outre-mer (1 100 stagiaires à fin 2013) ;
- les militaires en reconversion (1 400 stagiaires à fin 2013) ;
- les détenus (400 stagiaires à fin 2013) ;
- les Français à l'étranger (40 stagiaires à fin 2013).

Ces stagiaires sont rémunérés par l'État. Le volet destiné aux travailleurs handicapés a été transféré à l'Agefiph et au FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) à partir du 1^{er} juillet 2011. Les coûts pédagogiques de ces formations sont dorénavant pris en charge par l'Agefiph. Les autres volets du marché sont entièrement financés par l'État.

Les formations pour les personnes handicapées

Au-delà des formations « compétences clés » et du volet « travailleurs handicapés » de la « formation des publics spécifiques », d'autres formations sont mises en place à destination des personnes handicapées :

- l'État finance des formations destinées spécifiquement aux personnes handicapées et dispensées dans des centres de rééducation professionnelle (1) ;
- l'Agefiph a financé, en 2013, 45 800 actions de formation destinées aux travailleurs handicapés (hors actions cofinancées avec l'État ou les conseils régionaux) ;
- les régions et l'État financent des actions de droit commun, destinées à tous, dont peuvent bénéficier des personnes handicapées.

Les formations pour les détenus

En 2012, 26 700 détenus ont suivi un stage grâce au cofinancement du Fonds social européen (FSE), de l'État, des conseils régionaux et de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) (2).

(1) La mission des centres de rééducation professionnelle consiste à dispenser une formation qualifiante aux personnes handicapées, en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle.

(2) Tous ces stages sont inclus dans Brest. Néanmoins, le financement associé relève soit de la catégorie « État », soit de la catégorie « autres financements » puisqu'il n'est pas toujours possible d'attribuer un financeur précis à un stage lorsque celui-ci est imputé sur le budget de fonctionnement d'un organisme de formation, parfois subventionné simultanément par différentes institutions.

LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La rémunération par l'État ou les régions

La rémunération du stagiaire peut être prise en charge par l'État ou les régions. Il s'agit alors de la rémunération du régime public de stage (RPS). Si le stagiaire n'est pas rémunéré par l'État, ni la région, ni Pôle emploi, il bénéficie tout de même de la prise en charge de la protection sociale par l'État ou la région. 38 % des stagiaires ont perçu la RPS en 2013, 9 % ont simplement bénéficié de la prise en charge de la protection sociale.

La rémunération par l'intermédiaire de Pôle emploi

Le principal rémunérateur des stagiaires de la formation professionnelle est l'Unédic qui a rémunéré 42 % des stagiaires au titre de l'indemnisation chômage en 2013. Les stagiaires qui sont déjà rémunérés au titre de l'assurance chômage et suivent une formation validée par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Cette allocation est alors dite « aide au retour à l'emploi-formation » (Aref). Son montant est égal à celui de l'ARE perçu pendant la période de chômage. Si le stagiaire épuise ses droits à l'Aref au cours de sa formation, il peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation jusqu'à la fin de sa formation : la rémunération de fin de formation (RFF), qui a succédé en 2011 à l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (Adef (1)) et dont le montant est égal à celui de l'Aref (2). Les salariés licenciés pour motif économique peuvent pour leur part bénéficier de la CRP ou du CTP ou du CSP s'ils appartenaient à des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement ou en liquidation judiciaire. Ils perçoivent alors, y compris lorsqu'ils suivent une formation, l'allocation spécifique de reclassement (ASR), l'allocation de transition professionnelle (ATP) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), toutes trois égales à 80 % du salaire brut antérieur (3). Toutes ces allocations du régime de l'assurance chômage sont financées par l'Unédic mais gérées et versées par Pôle emploi pour le compte de l'Unédic.

Les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus indemnisables au titre de l'ARE et qui ne bénéficient ni de l'ASR ni de l'ATP ni de l'ASP peuvent recevoir la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) s'ils suivent une formation financée par Pôle emploi ou par les Opca (AFPR, AFC, POE ou AIF). La RFPE s'élève forfaitairement à 652 euros mensuels en 2013 mais elle est calculée en fonction du salaire antérieur pour les stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé et ceux qui suivent une formation supérieure à un an. Ils peuvent être aussi indemnisables au titre du régime de solidarité et percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pendant leur formation. L'ASS est versée par Pôle emploi, pour le compte de l'État.

Ainsi, 337 600 stagiaires ayant débuté une formation en 2013 ont été rémunérés par l'intermédiaire de Pôle emploi. La majorité d'entre eux (68 %) ont perçu l'aide au retour à l'emploi-formation (Aref), l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (Adef) ou la rémunération de fin de formation (RFF). 19 % ont perçu la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE), 11 % l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP, dans le cadre d'un CSP) et 2 % l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

(1) L'Adef a elle-même remplacé en 2009 et 2010 l'allocation de fin de formation (AFF).

(2) Comme l'Adef, la RFF est cofinancée à parts égales par l'État et par le FPSPP.

(3) La RFF peut aussi être attribuée aux adhérents d'une CRP, d'un CTP ou d'un CSP lorsque la formation qu'ils suivent n'est pas achevée au terme du dispositif CRP, CTP ou CSP.

TAUX D'ACCÈS DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI À LA FORMATION ET PART DE PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI ET EN FORMATION : MÉTHODES ET INTERPRÉTATION

Le taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation au cours d'une année est ici calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation au cours de l'année au nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins une période de chômage sur l'année, quelle qu'en ait été sa durée. Le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation est estimé à partir de la base Brest. Il s'agit d'une estimation dans la mesure où, dans la base Brest, un individu ayant suivi deux formations rémunérées par le même organisme est compté une fois, alors qu'un individu suivant deux formations rémunérées par deux organismes différents est compté deux fois (la base ne permet pas d'identifier les individus un à un). Le nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins une période de chômage dans l'année est estimé à l'aide du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi en continu de l'Insee. Ce dénominateur, au périmètre large, permet de rendre compte de toutes les personnes qui auraient été susceptibles de suivre une formation pendant l'année. Le taux d'accès est très sensible au dénominateur retenu.

On peut aussi calculer la proportion **de personnes en recherche d'emploi et en formation en fin d'année**, en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi qui suivent un stage de formation en décembre au nombre de personnes qui se déclarent au chômage en fin d'année. Le nombre de personnes en recherche d'emploi suivant un stage de formation en décembre est connu à partir de la base Brest. Le nombre de personnes se déclarant au chômage est calculé à partir du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi en continu de l'Insee du 4^e trimestre. Cet indicateur n'est pas un taux d'accès ; il fournit une photographie de la situation des personnes en recherche d'emploi vis-à-vis de la formation.

Ces deux indicateurs, qui mettent en regard un volume de stagiaires et une population de référence (personnes ayant déclaré avoir connu une période de chômage sur l'année ou en fin d'année), sont calculés pour la France métropolitaine.